

Précision sur la qualité des photographies

- **Prises il y a moins de 6 mois :** les photos ne doivent pas être identiques à celles d'un précédent titre, émis depuis plus de 6 mois.
- **Format de la photographie :**
 - 35 mm / 45 mm
 - Ne pas les découper
- **Qualités de la photographie :**
 - Le visage doit être centré
 - Le fond doit être clair, neutre et uni
 - La mise au point doit être nette
 - Les photos doivent être en couleur (noir et blanc non admis)
 - Les photos imprimées soi-même ne sont pas admises
- **La personne :**
 - La tête doit être découverte (pas de chapeau, foulard, bandana, chouchou, barrettes...)
 - Le port de bijoux volumineux est proscrit
 - Le visage doit être de face (les deux oreilles visibles), avec une expression neutre, bouche fermée, les yeux normalement ouverts, clairement visibles, fixant l'objectif
 - Le visage doit être dégagé, sans mèche dans les yeux
 - Les lunettes doivent être retirées

Demande de passeport biométrique

PERSONNE MINEURE



Hôtel de Ville

28 Place des Droits de l'Homme

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h15 et
de 13h45 à 17h30

04 90 66 97 00



Veuillez contacter le service Accueil pour connaître les horaires de rendez-vous

Comment effectuer votre demande ?

- 1- Je réunis l'ensemble des documents nécessaires, tels que précisés en pages 2 et 3. L'administration préfectorale se réserve le droit de solliciter des documents supplémentaires lors de l'instruction du dossier.
- 2- Je contacte la Mairie **pour prendre rendez-vous.**
- 3- Le jour du rendez-vous, l'enfant se présente à l'Hôtel de Ville, accompagné d'un parent détenteur de l'autorité parentale :
 - muni du dossier complet
 - le cas échéant le parent complète **intégralement** le formulaire remis sur place, à l'encre noire, en lettres majuscules d'imprimerie, sans rature, ni erreur, ou remet le formulaire pré rempli informatiquement et signé à l'encre noire.
- 4- Le parent est averti par SMS de la réception du passeport de son enfant en Mairie.
- 5- Le parent et l'enfant de plus de 12 ans se rendent en Mairie pour retirer le passeport du mineur.

Le passeport sera tenu à votre disposition pendant un délai de 3 mois.

Passé ce délai, il sera transmis à la Préfecture pour destruction.

Le coût du renouvellement du passeport sera alors à la charge du demandeur.

Première demande de passeport biométrique

Documents à fournir par le demandeur :

- ⇒ Formulaire de demande CERFA n°12101*02, à pré remplir sur internet et imprimer, ou remis et rempli en mairie ; il doit être daté et signé par le parent présent au moment du dépôt.
- Informations obligatoires** : les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur.
- ⇒ **Original** de la carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans, **SINON** acte de naissance avec **filiation complète**, émis depuis moins de 3 mois
- ⇒ 1 photo d'identité de moins de 6 mois (voir précisions au dos)
- ⇒ Timbres fiscaux à acheter sur internet : **timbres.impots.gouv.fr**, ou dans un bureau de tabac, ou au centre des impôts

Mineur de moins de 15 ans	17,00 €
Mineur de 15 à 18 ans	42,00 €

- ⇒ **Original + photocopie** d'un justificatif de domicile **de moins de 3 mois**, au nom du parent, détenteur de l'autorité parentale et présent au moment du dépôt du dossier : Avis d'imposition ou de non-imposition, ou quittance de loyer d'une agence ou OPH, ou facture d'électricité ou gaz, ou facture de téléphone fixe ou portable ; si échéancier, émis depuis moins de 3 mois
- ⇒ **Original** de la carte d'identité ou du passeport du parent présent au moment du dépôt du dossier
- ⇒ **Original + copie** du livret de famille

En cas d'hébergement du parent et de l'enfant chez une tierce personne, fournir les documents ci-dessous :

- ⇒ **Original + photocopie** du justificatif de domicile de la personne qui héberge (idem liste ci-dessus)
- ⇒ Copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge
- ⇒ Une attestation sur l'honneur d'hébergement du parent et de l'enfant, établie, datée et signée par la personne qui héberge
- ⇒ Un courrier récent reçu au nom du parent de l'enfant demandeur à l'adresse de l'hébergeant

Preuve de la nationalité française en l'absence de carte nationale d'identité française :

- ⇒ Acte de naissance mentionnant l'acquisition de la nationalité française, **SINON** déclaration d'acquisition de la nationalité française
- ⇒ **OU** ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française
- ⇒ **OU** certificat de nationalité française (CNF)

Dans tous les cas de demande de passeport pour un mineur

Fournir **en plus** selon les cas

En cas de garde alternée

Original + copie intégrale du jugement prononçant la garde alternée (si divorce le jugement intégral)

Autorisation du second parent pour la création du passeport

Copie de la pièce d'identité du second parent

Original + copie du justificatif de domicile du second parent (idem liste ci-dessus)

En cas d'utilisation du nom de l'autre parent en nom d'usage :

Autorisation écrite du parent concerné + copie la pièce d'identité du parent concerné

Renouvellement du passeport

Passeport périmé

Documents à fournir par le demandeur

- ⇒ Formulaire de demande CERFA n°12101*02, à pré remplir sur internet et imprimer, ou remis et rempli en mairie ; il doit être daté et signé par le parent présent au moment du dépôt.
- Informations obligatoires** : les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur.
- ⇒ **Original** du passeport à renouveler + **original** de la carte nationale d'identité si passeport périmé depuis plus de 2 ans
- ⇒ 1 photo d'identité de moins de 6 mois (voir précisions au dos)
- ⇒ Timbres fiscaux à acheter sur internet : **timbres.impots.gouv.fr**, ou dans un bureau de tabac, ou au centre des impôts

Mineur de moins de 15 ans	17,00 €
Mineur de 15 à 18 ans	42,00 €

- ⇒ **Original + photocopie** d'un justificatif de domicile **de moins de 3 mois**, au nom du parent, détenteur de l'autorité parentale et présent au moment du dépôt du dossier : Avis d'imposition ou de non-imposition, ou quittance de loyer d'une agence ou OPH, ou facture d'électricité ou gaz, ou facture de téléphone fixe ou portable ; si échéancier, émis depuis moins de 3 mois
- ⇒ **Original** de la carte d'identité ou du passeport du parent présent au moment du dépôt du dossier
- ⇒ **Original + copie** du livret de famille

En cas d'hébergement du parent et de l'enfant chez une tierce personne, fournir les documents ci-dessous :

- ⇒ **Original + photocopie** du justificatif de domicile de la personne qui héberge (idem liste ci-dessus)
- ⇒ Copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge
- ⇒ Une attestation sur l'honneur d'hébergement du parent et de l'enfant, établie, datée et signée par la personne qui héberge
- ⇒ Un courrier récent reçu au nom du parent de l'enfant demandeur à l'adresse de l'hébergeant

Renouvellement du passeport en cours de validité

Changement d'état civil ou changement d'adresse

Le renouvellement est **gratuit** et le passeport sera établi pour la durée de validité restant à courir sur le passeport existant.

Les documents à fournir sont les mêmes que ceux pour le renouvellement d'un passeport périmé, auxquels seront joints les documents permettant de justifier des modifications à effectuer.

Renouvellement pour perte ou vol

Les documents à fournir sont les mêmes que ceux pour une première demande (voir page de gauche), auxquels seront joints :

- **Original** de la déclaration de perte ou de vol
- Timbres fiscaux à acheter sur internet : **timbres.impots.gouv.fr**, ou dans un bureau de tabac, ou au centre des impôts (Tarifs : voir tableau ci-dessus)